

Politique de mobilité durable

Dévoilement du mémoire de TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs

Montréal, le 16 août 2017 – Une étape a été franchie vers l'adoption de la première [Politique de mobilité durable](#) annoncée par le gouvernement du Québec pour le printemps 2018 alors que s'est conclue hier la période de dépôt des mémoires. TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs, dévoile aujourd'hui son [mémoire](#) et continuera à collaborer avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin de faire de cette Politique un succès.

La Politique devra planifier de façon intégrée, l'urbanisation et les réseaux de transports routiers, collectifs, actifs et des marchandises, et ce, en adoptant l'approche reconnue internationalement Éviter – Transférer – Améliorer. Pour y parvenir, la PMD doit doter l'État québécois d'objectifs structurants, qui en feront un leader nord-américain de la mobilité durable. Le sous-financement chronique des transports collectifs doit être corrigé, notamment par la priorité donnée au rééquilibrage du financement des transports et par une augmentation des investissements en faveur d'infrastructures de mobilité durable.

Résumé des recommandations

1. Planifier, de façon intégrée, l'urbanisation et les réseaux de transports routiers, collectifs, actifs et des marchandises, et ce, **en adoptant l'approche reconnue internationalement Éviter – Transférer – Améliorer**. Pour y parvenir, la PMD doit doter l'État québécois **d'objectifs structurants, qui en feront un leader nord-américain de la mobilité durable**.
 - D'ici 2030, réduire d'au moins 50% les GES pour le secteur des transports à partir du niveau actuel,
 - Viser au moins 60% d'augmentation de l'offre de transport en commun au Québec d'ici 2030,
 - Déterminer une cible de réduction des distances parcourues d'ici 2030 et les incitatifs à mettre en place pour y arriver.
2. **Rééquilibrer les investissements prévus au Plan québécois des Infrastructures (PQI)** afin qu'une majorité des investissements se dirigent en mobilité durable ;

- Atteindre dès 2018 un ratio réel de 40% des investissements en transport terrestre pour les transports collectifs, et consacrer plus du 2/3 des investissements en transport terrestre pour les transports collectifs, comme c'est déjà le cas en Ontario, d'ici 2030 ans.
3. **Rehausser fortement les investissements prévus dans le PQI** dans des infrastructures qui réduisent les GES et augmentent la productivité de l'économie;
 - S'inspirer de l'Ontario, qui prévoit investir 5 fois plus que le Québec par habitant en transport collectif pour la prochaine décennie, afin de diversifier les sources de revenus pour financer des infrastructures durables (transports actifs et collectifs).
 4. **Faire un suivi serré des progrès réalisés, mieux connaître l'état de la mobilité et mieux systématiser la prise de décision** en matière d'infrastructures de transport.
 5. **Préparer la mise à jour du cadre réglementaire en vue des innovations dans le secteur des transports**, incluant l'arrivée des véhicules autonomes et lancer un chantier de réflexion sur le rôle des télécommunications dans l'amélioration du transport des personnes et des marchandises.



À propos de TRANSIT

La mission de TRANSIT est de favoriser le développement et l'amélioration des services de transports collectifs au Québec, en s'assurant qu'ils reçoivent le financement nécessaire pour permettre au plus grand nombre possible de citoyens d'en bénéficier. Depuis sa création en août 2011, TRANSIT publie des rapports d'analyse et fait état de plusieurs recommandations pour pallier la crise des transports et aider le gouvernement et les organisations de transports collectifs à atteindre leurs objectifs d'achalandage d'ici 2020.

Source

Samuel Pagé-Plouffe

Cell : 514.714.6762

info@transitquebec.org